53e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 23 4 JUIN 1936

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* n° 4, du 30 mars)

Saint-Office

Condamnation de livres

1° 5 mars 1936. — Par un décret du 19 février 1936, approuvé le lendemain par le Pape et publié le 5 mars, le Saint-Office a condamné et mis à l'Index le livre suivant d'un dominicain espagnol :

Luis G. Alonso Getino, *Del gran numero de los que se salvan y de la mitigacion de las penas eternas.* Madrid, Editorial F. E. D. A., 1934.

Le 6 mars, l'*Osservatore Romano* publiait à ce sujet une note dont voici les passages significatifs :

Cette condamnation mérite qu'on y attache une importance particulière et qu'on la signale tout de suite à l'attention des fidèles pour le tort très grave que pourrait leur causer la lecture du livre en question. Dans ladite publication, en effet, on s'inspire d'idées mises en vogue depuis quelque temps, surtout par des théologiens protestants ; en s'appuyant sur des arguments spécieux et des interprétations arbitraires de textes de la Sainte Ecriture, et en citant certaines phrases prononcées par quelques Pères et Docteurs, on attaque à fond la claire et précise doctrine traditionnelle catholique sur l'éternité et sur la nature des peines de l'enfer. Et comme si cela ne suffisait pas, on défend, en outre, *ex professo*, dans ledit volume, une étrange théorie qui a cours, concernant une prétendue « illumination spéciale » que les âmes humaines recevraient de Dieu au moment de leur séparation du corps, grâce à laquelle elles se convertiraient intimement et parfaitement au Créateur et seraient ainsi justifiées et sauvées.

Il n'est pas nécessaire, certes, de beaucoup de paroles pour faire comprendre combien grave est le danger qui se cache sous ces théories, qui non seulement n'ont aucun fondement dans la Révélation, mais sont même en contradiction avec elle et avec le sentiment commun de l'Eglise.

De là la sollicitude prévoyante et empressée avec laquelle l'Eglise a voulu prémunir toutes les âmes des fidèles et les rappeler à la pure source de la doctrine chrétienne, conformément à l'enseignement catholique.

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié la position défendue par l'*Ami* en 1934 ; inutile de nous en faire gloire : c'était la position traditionnelle.

2° 21 mars 1936. — Par un décret du 4 mars, approuvé le 5 et publié le 21, le Saint-Office a condamné et mis à l'Index trois livres de Paolo Ettore Santangelo : *Lutero*, Milano, Edizioni Corbaccio, 1932 ; — *Vita di Gesù*, Bari, Laterza, 1933 ; — *San Paolo*, Bari, Laterza, 1933.

Sacrée Rote Romaine

Dans le cours de l'année 1935 le tribunal de la Rote a jugé 84 procès, dont 80 portaient sur des demandes en déclaration de nullité de mariage.

34 sentences sur 80 ont déclaré la nullité.

38 affaires sur 84 ont bénéficié du « *gratuitum patrocinium* » c'est-à-dire de l'assistance judiciaire.

Sur 34 sentences déclaratives de nullité, 17 ont été obtenues avec le secours de l'assistance judiciaire.

Nos lecteurs trouveront sans doute intéressant de connaître les différents motifs invoqués à l'appui des demandes en déclaration de nullité.

A) Les plus fréquemment proposées sont les vices du consentement.

Vis et metus : proposé 39 fois, admis 21 fois.

Defectus consensus (c'est-à-dire absence de consentement) : proposé 13 fois, admis 4 fois.

Simulatio consensus : proposée 1 fois et rejetée.

Amentia viri : proposée et admise 2 fois.

Exclusio indissolubilitatis : proposée et rejetée 4 fois.

Exclusio boni prolis : proposée 8 fois, admise 2 fois.

Exclusio unitatis : proposée 1 fois et rejetée.

Intentio contra bonum fidei et sacramenti : proposée et rejetée 2 fois.

Non réalisation d'une condition suspensive du consentement : proposée 3 fois ; admise 1 fois.

Erreur substantielle : proposée 1 fois et rejetée.

B) Les violations d'empêchements dirimants ont été également invoquées en assez forte proportion.

Impuissance du mari : proposée 7 fois, admise 2 fois.

Impuissance de la femme : proposée 1 fois et rejetée.

Affinité ex copula illicita : proposée 2 fois, admise 1 fois.

Consanguinité : proposée 1 fois et rejetée.

Crime : proposé 1 fois et admis.

Lien : proposé 1 fois et admis.

C) On a pu enfin invoquer des vices de forme. Le motif de *clandestinité* proposé 3 fois a été admis 1 fois. Un *defectus formæ* proposé 1 fois a été écarté.

Ces données statistiques appellent quelques observations.

1° La même demande repose parfois sur plusieurs motifs.

2° On remarquera le grand nombre d'affaires traitées avec le bénéfice de l'assistance judiciaire : 38 sur 84. On remarquera surtout que la moitié exactement, 17 sur 34, des sentences déclaratives de nullité ont joui du *gratuitum patrocinium*. Qu'on vienne encore après cela répéter que les « annulations » de mariage sont affaire d'argent !

3° Dans l'état actuel des mœurs, combien de personnes entrent dans le mariage avec une *mentalité* qui contredit les règles essentielles de l'unité ou de l'indissolubilité conjugales (can. 1013 § 2), ou qui se révèle hostile à la génération (can. 1013, § 1). On se marie, mais sans rompre une liaison préexistante et avec l'intention de la conserver même après son mariage ; tout en contractant devant l'Eglise, on se réserve de recourir éventuellement au divorce ; on veut bien user du mariage, mais on entend ne pas avoir d'enfants.

De tels états d'esprit sont hélas ! fréquents. Il ne faut pas conclure qu'il suffit de les invoquer pour obtenir que l'Eglise proclame la nullité des mariages ainsi contractés. Ce n'est pas assez, en effet, que de telles intentions coupables aient existé au moment où le mariage contesté a été conclu ; il faut encore que leur existence soit prouvée, et prouvée de façon péremptoire ; car dès qu'un doute subsiste dans l'esprit des juges relativement à la vérité des faits allégués, ce doute profite au mariage (can. 1014).

Le Tribunal de la Rote a appliqué cette doctrine avec vigueur : les motifs de nullité reposant sur la négation de l'indissolubilité et de l'unité conjugales ont été écartés autant de fois qu'ils ont été proposés. Le motif d'*exclusio prolis* n'a été retenu que 2 fois sur 8 qu'il a été invoqué.

Que conclurons-nous ? Les Officialités diocésaines sont assaillies de demandes en déclaration de nullité. Dans un très grand nombre de cas ces demandes ne résistent pas à l'examen, soit à cause de leur inconsistance, soit à cause de l'insuffisance des preuves.

Et pourtant ces demandes ont été amenées jusqu'au prétoire, grâce à des conseils donnés par des gens qui se sont laissé trop facilement impressionner par des propos du genre de ceux-ci : « Quand je me suis marié, je ne voulais pas d'enfants... Je m'étais bien promis de divorcer en cas de difficulté trop grave, etc. » Au for externe, les intentions révélées par ces propos ne peuvent être prises en considération que si elles sont prouvées. Quand la preuve est impossible ou incomplète, il est inutile de faire perdre aux juges un temps précieux à examiner des procès dépourvus de toute chance de succès.

Que la position où se tient le haut tribunal de la Rote soit comprise, et que tous ceux qui sont appelés à guider les fidèles aient à l'esprit le can. 1014 : « *Matrimonium gaudet favore juris; quare in dubio standum est pro valore matrimonii, donec contrarium probetur, salvo præscripto can. 1127.* »

Diarium de la Cour Romaine

Le jeudi 27 février 1936, le Saint-Père a reçu en audience solennelle Sir Francis d'Arcy Godolphin Osborne, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne, qui lui a présenté ses lettres de créance.

Le lundi 2 mars, il a reçu en audience solennelle, pour le même motif, le Dr José René Moralos y Valcarcel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République de Cuba.

(*Acta* n° 5, du 30 avril)

Actes de S. S. Pie XI

I. Constitution apostolique *Quidquid fidei*, du 11 nov. 1935, érigeant le nouveau Vicariat apostolique des *Iles Wallis et Futuna*, composé des colonies françaises d'Océanie qui sont détachées du Vicariat d'Océanie centrale, et confié aux Maristes (qui y travaillent depuis 1837).

II. Lettres apostoliques. — 1° 26 juillet 1935. L'église de Marie Reine des Anges, à Cartago (Républ. de Costa-Rica), est érigée en basilique mineure. — 2° 12 février 1936. S. Mélaine (évêque de Rennes au VIe s.) est établi Patron principal de l'archidiocèse de Rennes.

III. Lettres du Pape. — 1° 20 août 1935. Au cardinal Hayes, archevêque de New-York, désigné comme légat apostolique pour présider à Cleveland le Congrès eucharistique de toute l'Amérique du Nord. — 2° 27 oct. 1935. Au cardinal Leme da Silveira Cintra, arch. de Rio-de-Janeiro, et à tout l'épiscopat du Brésil, sur l'Action catholique (p. 159-164).

S. C. du Concile

11 février 1936.

DECRETUM DE PIIS FIDELIUM PEREGRINATIONIBUS AD CELEBRIORA SANCTUARIA MODERANDIS

Inter publicas communesque pietatis christianæ in catholica Ecclesia significationes, inde a remotissimis temporibus peculiarem locum sibi jure vindicant piæ ad celebriora Sanctuaria, Deo, beatæ Mariæ Virgini vel Sanctis dicata, peregrinationes, ut quæ ad pœnitentiam agendam, ad fidem profitendam eandemque firmandam, ad gratiarum actionem pro acceptis divinitus beneficiis reddendam plurimum conferant.

Nil mirum proinde si, auctis hac nostra ætate itinerum facilitate atque commodis, et ipsæ piæ peregrinationes evaserint frequentiores opera præsertim et sollertia plurium cœtuum, qui fere omnibus in Nationibus ad eas promovendas et moderandas constituti sunt.

Nec quempiam latet quas memoravimus itinerum facilitatem et commoditates illud insimul effecisse, ut etiam itinera multiplicarentur, quæ alium in finem, recreandi scilicet animos, vel visendi urbes, vel studia et artes colendi, aliaque id genus unice vel præcipue susciperentur.

Quæ quidem rerum temporumque conditio ipsis piis ad Sanctuaria peregrinationibus nonnulla profecto incommoda parere potest, nisi vis moderatrix ecclesiasticæ Auctoritatis, ad quam religionis ac pietatis christianæ actus moderari unice spectat, opportunam, et,

quantum res fert, communem ubique inducat disciplinam.

Quapropter hæc S. Congregatio Concilii, probante Ssmo D. N. Pio Pp. XI, locorum Ordinariis mandat ut in memoratis piis peregrinationibus parandis et peragendis serventur normæ quæ sequuntur :

1. Hæ piæ peregrinationes characterem vere religiosum semper præseferant, habeantur et peragantur uti actus ad pietatem christianam pertinentes, atque ab itineribus ob merum solatii finem susceptis probe distinguantur. Quidquid igitur præfato huic fini pio ac religioso minus congruit, omnino arceatur, eaque omnia vitentur, quibus conjici possit has peregrinationes, religionis quidem specie, re autem vera solatii vel oblectamenti causa præcipue fuisse susceptas.

2. Jus pias peregrinationes promovendi, easque moderandi ad legitimam Auctoritatem ecclesiasticam unice spectat. Nulli igitur cœtus, ne iis quidem exceptis, qui ab Institutis religiosis vel ab eorum sodalibus excitentur, constitui possunt, qui non sint ab eadem Auctoritate vel promoti, vel saltem approbati ; omnesque ea ratione, eoque ordine ac tempore agant quæ sint statuta, præsertim si plures cœtus eundem finem prosequantur.

3. Ejusdem Auctoritatis ecclesiasticæ cura erit ut quævis pia peregrinatio paretur et ducatur sub moderatione delectorum virorum ; nec desit unquam vir ecclesiasticus qui munere fungatur moderatoris spiritualis.

4. In pretiis statuendis, ab his moderatoribus ea ratio servetur ut piæ peregrinationes fidelibus quoque tenuioris condicionis patere possint. Nihil igitur ultra a piis peregrinantibus petatur, quam rei exigat prudens administratio, cujuscumque lucri specie omnino remota.

5. Qui de clero sive sæculari sive religioso sunt in iis quæ spectant harum peregrinationum apparatum technicum qui dicitur, ne se immisceant, cum ea dignitatem ecclesiasticam minus deceant. Committendum igitur erit hoc munus viris laicis, probis et peritis, a quibus id omnino exigatur ut, advigilante Auctoritate ecclesiastica, in iisdem instruendis nihil sit quod earum fini religioso dissentiat, quin imo omnia pietati christianæ congruant, eandemque foveant.

Datum Romæ, die 11 februarii anno 1936.

I. Card. Serafini, *Præfectus*.

I. Bruno, *Secretarius*.

S. C. des Rites

25 mars 1936, *Urbis et Orbis*. — La fête de S. Jean Bosco, confesseur, est rendue obligatoire pour l'Eglise universelle. Elle se célébrera le 31 janvier, sous le rite double, avec l'office et la messe annexés au décret. S. Pierre Nolasque a été transféré au 28 janvier.

Voici l'éloge à insérer au Martyrologe :

Die 31 januarii, primo loco

Augustæ Taurinorum, natalis Sancti Joannis Bosco, Confessoris, Societatis Salesianæ ac Instituti Filiarum Mariæ Virginis Auxiliatricis Fundatoris, animarum zelo et Fidei propagandæ conspicui, quem Pius XI anno millesimo nongentesimo trigesimo quarto Sanctorum fastis adscripsit.

S. Pénitencerie (Office des indulgences)

20 mars 1936.

Indulgences pour la visite au Saint-Sacrement exposé les derniers jours de la Semaine Sainte

DUBIUM

Sacræ Pænitentiariæ Apostolicæ dubium, quod sequitur, pro opportuna solutione exhibitum fuit :

Utrum in regionibus ubi mos est, a Romana Ecclesia probatus, Sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum, in Majore Hebdomada, adorationi christifidelium etiam ultra biduum proponendi, acquiri possint singulis illis diebus indulgentiæ per Decretum S. Pænitentiariæ Ap. diei 20 maii 1935 concessæ [1].

Sacra Pænitentiaria Apostolica, die 18 februarii 1936, re mature perpensa, respondendum censuit : *Affirmative*.

Facta autem de præmissis relatione Ssmo D. N. Pio div. Prov. Pp. XI ab infra scripto Cardinali Pænitentiario Majore in audientia diei 14 vertentis mensis, idem Ssmus Dominus responsum Sacræ Pænitentiariæ benigne approbare et confirmare dignatus est.

Datum Romæ, ex ædibus S. Pænitentiariæ, die 20 martii 1936.

L. Card. Lauri, *Pænitentiarius Major*.

S. Luzio, *Regens*.

Commission pour l'interprétation du Code

RESPONSA AD PROPOSITA DUBIA

Emi Patres Pontificiæ Commissionis ad Codicis canones authentice interpretandos, propositis in plenario cœtu quæ sequuntur dubiis, responderi mandarunt ut infra ad singula :

I. — *De Postulatore in causis Servorum Dei*

D. — Utrum, vi canonis 2004 § 3, in Urbe fixam habere sedem teneatur dumtaxat postulator in processibus apostolicis, an etiam postulator in processibus informativis seu ordinariis.

R. — Affirmative ad primam partem ; negative ad secundam.

Datum Romæ, e Civitate Vaticana, die 16 januarii anno 1936.

A. Card. Sincero, Episcopus Prænestinus, *Præses*.

I. Bruno, *Secretarius*.

II. — *De sacra communione in nocte Nativitatis Domini*

D. — An canon 867 § 4, collatus cum canone 821 § 2, ita intelligendus sit ut sacra Communio distribui possit in Missa, quæ sive jure sive apostolico indulto celebratur media nocte Nativitatis Domini.

R. — Affirmative, nisi loci Ordinarius justis de causis in casibus particularibus id prohibuerit ad normam canonis 869.

Datum Romæ, e Civitate Vaticana, die 16 martii anno 1936.

I. Card. Serafini, *Præfectus*.

I. Bruno, *Secretarius*.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Etant ici dans une région où travaillent les Méthodistes, je vous prie de me donner quelques renseignements sur eux. Il s'agit des Méthodistes Wesleyens. Je sais qu'ils rejettent l'épiscopat, quoique en pratique ils avaient des évêques en Amérique.

Je voudrais surtout savoir en quoi ils diffèrent de l'Anglicanisme proprement dit, et ce qu'ils enseignent, afin que dans un cas ou un autre je puisse répondre.

R. — I. Dans l'histoire de l'Eglise anglicane, John Wesley est une très curieuse et sympathique figure. Au sein de l'Eglise catholique, il serait devenu, selon toute vraisemblance, un très grand

[1] Voir *Ami* 1935, p. 658.

saint. Livré à ses propres inspirations et aux lumières de la Sainte Bible, il fournit une grande carrière de convertisseur, mais il n'arriva point à la création d'un corps de doctrine sûr et d'un Institut permanent. Les grands mystiques catholiques fondent de vastes familles religieuses : Bénédictins, Franciscains, Dominicains, Jésuites, etc. Les grands enthousiasmes religieux au sein du protestantisme n'aboutissent qu'à la création de sectes nouvelles, qui ne font qu'accroître la confusion parmi la multiplicité croissante des églises dissidentes.

Le père de Wesley était curé anglican de Epworth, au comté de Lincoln (Angleterre). John naquit en cette paroisse le 17 juin 1703. Il nous apparaît d'abord, au foyer familial, sous la garde d'une mère qui est une maîtresse femme et une chrétienne d'élite. Il y a dix-neuf enfants à la maison, il est le treizième. La population de la paroisse est rude et passablement rétive aux instructions du pasteur. Wesley entend gémir son père et sa mère sur l'indifférence de la plupart des hommes vis-à-vis de Dieu et de la religion. Il apprend de sa pieuse mère à prier et même à méditer. Le livre favori de la maman est l'*Imitation de Jésus Christ*. John connaît dès son bas âge l'importance de la vie intérieure. Il étudie à Oxford. En 1725 il reçoit le diaconat. L'année suivante, il est nommé *fellow*, c'est-à-dire *professeur-agrégé* au Lincoln-College d'Oxford. Le 22 septembre 1728, il reçoit l'ordination anglicane.

Pendant ce temps, son plus jeune frère, Charles, venu aussi à Oxford pour y faire ses études, avait formé avec deux camarades une association de piété. John accepta la direction du petit groupe. Ecœurés de l'esprit de routine qui avait envahi l'anglicanisme officiel, les jeunes associés avaient l'unique intention de prendre au sérieux la doctrine chrétienne et la vie dont elle suggère le modèle. Wesley prêche la prière, la lecture des Saints Livres, la communion fréquente ; il préconise un règlement de vie ; il sent le besoin d'une « méthode », pour parvenir à la sainteté. Il a souvent ce mot à la bouche.

Un plaisant s'en empare et baptise les dévots qui entourent les deux Wesley du sobriquet de *méthodistes*. C'était ainsi que, deux siècles plus tôt, les compagnons de S. Ignace de Loyola avaient reçu le surnom moqueur de *Jésuites*. Comme celui de jésuite, le nom de méthodiste fit fortune et resta.

Toutefois, la « méthode » de Wesley n'était pas un tout arrêté et complet. Il cherchait, il s'inspirait des lectures et des exemples trouvés sur sa route.

Tandis que le fondateur catholique jouit, dès le principe, de la richesse des enseignements, des traditions, des directions, des appuis de son Eglise, un Wesley est constamment à la poursuite de son idéal. Il hésite, il tâtonne. Il traverse diverses doctrines, s'en éprend, s'en déprend, et ne sait jamais au juste où il va : force magnifique, en partie gaspillée par le malheur des circonstances où elle se déploie.

John Wesley quitte son petit groupe, en compagnie de son frère Charles, en 1735, pour aller comme missionnaire en Géorgie (Amérique). Son frère, découragé, le premier, revient dès 1736. John persévère encore deux ans et revient en 1738. A Londres, il fait alors la connaissance des disciples du comte allemand Zinzendorf, fondateur des *Herrnhutes,* ou frères Moraves. Leur assurance en face de la mort le frappe ; il envie leur foi ; il leur demande leur secret. Il croit avoir compris et en un jour de grande émotion il se sent soudain transformé : « Je sentis, écrit il, que mon cœur s'échauffait étrangement, que je mettais ma confiance dans le Christ et dans le Christ seul, pour mon salut. Et une assurance me fut donnée qu'il avait enlevé *mes* péchés, oui, *les miens,* et qu'il m'avait sauvé de la loi du péché et de la mort. »

C'était le 24 mai 1738. Il allait avoir 35 ans.

Ce fut ce qu'il nomma sa conversion, ce qui prit place, dans sa théologie, sous le nom de *new birth* (nouvelle naissance). Il en fit le centre de sa doctrine. Sa grande découverte fut ce que l'on nomme dans l'histoire de Luther « *l'expérience de la Tour* » *(Turmerlebnis),* parce que c'est dans cette tour que Luther, au cours de 1518, eut tout à coup la révélation du *salut personnel* par la foi. Mais John Wesley, à l'opposé de Luther, n'admet pas « la foi sans les œuvres ». Il ne sépare pas ces deux choses : la confiance enthousiaste en Jésus et la pratique des vertus commandées par le Christ.

L'Eglise anglicane regarda Wesley comme un original, un gêneur. On lui interdit la prédication dans les temples. Il dut s'adresser directement aux foules en plein air. Son but était de provoquer de vastes mouvements de conversion collective, ce que l'on appela des *revivals*. Chemin faisant, il rompit à peu près entièrement avec l'Eglise officielle, comme trop enroutinée, — avec les Herrnhutes, ses maîtres, qu'il trouvait trop luthériens, — avec Whitefield, l'un de ses premiers disciples, qu'il trouvait trop calviniste. Il se borna à chercher à provoquer chez ses innombrables auditeurs cette secousse salutaire qui, le 24 mai 1738, avait transformé sa vie. Il fut un maître dans l'art de toucher les cœurs. On ne peut qu'admirer la puissance d'action, la générosité apostolique, la persévérance et le désintéressement absolu d'un tel homme.

Quand il mourut, en 1791, il avait prêché, assure-t-on, 52.400 sermons et parcouru, en ses continuels déplacements à travers le pays, 360.000 kilomètres !

Il faut le comparer à un Vincent Ferrier ou à un Jean de Capistran. Le cardinal Newman l'appelait « une ombre de saint catholique. »

* *

II. — Wesley n'a eu, pour tout guide, le long de sa curieuse existence, que ce que nous appelons « l'expérience religieuse. » Sans doute, il te-

nait de l'anglicanisme un *biblicisme foncier*. Il ne reconnaissait comme source de la révélation divine que la Bible. Mais la Bible elle-même, comment l'interpréter ? Suivra-t-on Luther ? Calvin ? les Trente-neuf articles de l'Eglise anglicane ? Wesley n'en sait trop rien. Il est parti des Trente-neuf articles et ne les a jamais reniés ; ils sont encore au centre de l'enseignement méthodiste. Mais ces articles sont vagues sur beaucoup de points.

Wesley s'est séparé des Herrnhutes, qui l'avaient pourtant conduit au *new birth*. Il les a quittés parce qu'il trouvait en eux des traces d'*antinomisme*, c'est-à-dire qu'à la suite de Luther, ces piétistes considéraient la loi divine comme une sorte de piège tendu par Dieu aux hommes, pour les faire pécher et leur apprendre leur impuissance. Selon Luther, il y a deux temps dans l'œuvre du salut : *désespoir de soi*, causé par le sentiment du péché, — *espoir en Christ*, qui a seul accompli la loi pour nous et nous sauve par la foi *sans les œuvres*. Wesley ne peut se persuader que la Loi ne soit pas faite pour être observée, mais seulement pour nous désespérer.

Il s'éloigne du calvinisme également, parce qu'il ne peut admettre la doctrine de la *prédestination « ante prævisa merita et ante lapsum. »* Il serait donc *infralapsaire* ou arminien.

Mais ce qui le caractérise, c'est le dédain des formules dogmatiques trop prétentieuses, c'est la poussée intérieure vers l'union à Dieu seul, à Jésus-Christ seul, c'est la préoccupation du *new birth*.

Voici l'un des passages les plus significatifs de ses prédications :

« La marque distinctive d'un méthodiste n'est pas à trouver dans ses opinions quelles qu'elles soient. Qu'il adhère à telle forme de religion, qu'il embrasse telle série de notions, qu'il se rallie aux vues d'un homme ou d'un autre, tout cela est loin en dehors de la question. Quiconque dès lors s'imagine qu'un méthodiste est un homme de telle ou telle opinion se trouve dans une erreur grossière et ignore tout de la question ; il se trompe du tout au tout sur la réalité. Nous croyons en effet 1° que « toute l'Ecriture est donnée sous l'inspiration de Dieu, » par là nous nous distinguons des Juifs, des Turcs et des infidèles. Nous croyons 2° que *la parole de Dieu est la loi unique et suffisante tant pour la foi que pour la vie chrétienne ; par quoi nous nous distinguons foncièrement des fidèles de l'Eglise romaine*. Nous croyons 3° que le Christ est Dieu suprême et éternel, en ceci nous nous séparons des sociniens et des ariens, — mais pour toutes les opinions qui ne touchent pas à l'essence du christianisme, nous laissons à chacun sa liberté et nous en usons nous-mêmes. Quelles que soient ces opinions vraies ou fausses, elles ne sont pas la marque distinctive du méthodisme...

— Quelle est donc votre marque ? Qui sera donc un vrai méthodiste, d'après votre conception ?

— Je réponds : le méthodiste est celui qui a l'amour de Dieu répandu dans son cœur, par le Saint-Esprit qui lui est donné, celui qui « aime le Seigneur son Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de tout son esprit et de toutes ses forces, » Dieu est la joie de son cœur et le désir de son âme. Constamment il s'écrie : « Qu'ai-je au ciel en dehors de Toi ? En plus de Toi, je ne désire rien sur la terre ! Mon Dieu est mon tout ! Tu es la force de mon cœur et mon héritage à jamais ! »

Wesley prêchait surtout la charité, la bienfaisance, l'amour du prochain sous toutes ses formes, non seulement par l'aumône matérielle, mais encore et surtout par l'apostolat auprès des âmes [1].

Il ressort de toutes les déclarations de Wesley que le principal événement de la vie chrétienne, selon lui, est le *new birth*, qu'il distingue soigneusement de la *justification*. Selon la doctrine catholique, l'homme est *régénéré* par le baptême ; la seconde naissance, c'est donc la justification par le baptême. Cette régénération peut être perdue par le péché ; mais le sacrement de Pénitence la fait *revivre*. Toute la vie catholique est centrée sur ces deux notions : *régénération* par le baptême, *reviviscence* par la Pénitence. Mais nous nous efforçons, par tous les moyens, de faire comprendre aux fidèles que le meilleur moyen de sauvegarder cette *régénération*, c'est de vivre selon les exigences de notre baptême, dans l'union intime au Christ-Jésus et l'obéissance à ses commandements, surtout les deux commandements de l'amour de Dieu et du prochain. Et nous opposons puissamment la *religion de fond*, qui prend tout *le cœur*, à la *religion de surface*, qui se confine en des rites plus ou moins routiniers.

Wesley fait appel surtout à des « impressions » intérieures, à des « expériences religieuses. » Nous sommes d'accord avec lui pour le but à atteindre. Nous le plaignons de n'avoir pas connu les normes, les directives, les secours puissants que lui aurait fournis l'*encadrement* catholique. C'est sur ces deux points qu'il convient d'insister dans la controverse avec des méthodistes : sympathie profonde fondée sur la conformité de leur idéal avec celui des vrais catholiques, — démonstration inlassable de la nécessité des *cadres* catholiques : rites, sacrements, usages, directions fortes et infaillibles, exemples des grands mystiques, autorité suprême du pape et des évêques, pour empêcher que cette magnifique poussée vers un si grand idéal ne s'égare.

Sur le *new birth*, voici les explications de John Wesley :

« Bien qu'en accordant que la justification et la nouvelle naissance sont, dans le temps, inséparables l'une de l'autre, cependant on les distingue facilement, car ce n'est pas la même chose, mais des réalités totalement différentes par nature [2]. La

[1] Dans *The character of a methodist*, dans *Works* of John and Charles Wesley, publiées par Richard Green, Londres, 2e éd. 1906, VIII, p. 340 et suiv. Des déclarations de ce genre sont nombreuses depuis 1742. — C'est surtout dans le tome VIII des *Works* ou *Œuvres complètes* qu'il faut chercher la pensée du fondateur de l'Eglise méthodiste. Les principaux ouvrages à lire sont : *Un sérieux appel aux amis de la religion et de la raison ; — Un nouvel appel : un simple rapport sur les gens nommés méthodistes ; — Le caractère d'un méthodiste ; — Les principes d'un méthodiste ; — Une lettre à l'évêque de Londres.*

[2] Notez l'imprécision de ce langage. Pour Wesley, l'*impression* intérieure qui accompagne le *new birth*

justification n'implique qu'un changement relatif, la nouvelle naissance, un changement réel. Dieu, en nous justifiant, fait quelque chose *pour nous*, — en nous régénérant, il opère *en nous*. La première change nos relations extérieures avec Dieu, d'ennemis, nous devenons ses enfants ; par la seconde, notre âme même est changée, nous devenons des saints. L'une nous remet dans la faveur divine, l'autre nous refait à l'image de Dieu. L'une enlève la faute, l'autre enlève le pouvoir du péché. De la sorte, bien qu'unies dans le temps, les deux choses sont de nature totalement différentes... »

Et encore :

« Quand un homme est né de Dieu, né de l'Esprit, comme son existence est changée ! Toute son âme est sensible à Dieu et il peut dire par une expérience sûre : « Tu es près de ma couche et le long de mon chemin !... Je t'aperçois partout où je me trouve !... Tu me précèdes et tu me suis et tu as ta main sur moi ! » L'Esprit où le souffle de Dieu est immédiatement communiqué, insufflé à l'âme qui est renée. Le même Esprit qui vient de Dieu retourne à lui. Ce souffle continuellement reçu par la foi, retourne sans cesse par l'amour, la prière, la louange, le remerciement. Amour, louange, prière, sont la respiration de toute âme vraiment née de Dieu. Par cette espèce nouvelle de respiration spirituelle, la vie surnaturelle n'est pas seulement soutenue, elle est accrue de jour en jour, de même que la force, le mouvement et la sensation... »

Remarquons bien toutefois : — « La nouvelle naissance n'est pas la même chose que la sanctification... Elle est une partie de la sanctification, non le tout. Elle en est la porte, l'entrée. Quand nous sommes régénérés, alors notre sanctification, notre sainteté extérieure et intérieure commence et désormais nous devons « grandir en Celui qui est notre Chef » (le Christ). »

Ainsi le « méthodisme », dans l'esprit de son fondateur, correspond à l'une de nos grandes écoles d'ascétique et de mystique catholiques. Ce qui lui manque, répétons le, c'est l'ensemble merveilleux de secours, de lumières, d'exemples, de sécurité spirituelle que lui fournirait l'Eglise catholique, seule véritable Eglise fondée par Jésus-Christ et garantie par lui jusqu'à la fin des siècles.

* *

III. — Où en est le mouvement méthodiste à l'heure actuelle ? Il a subi la loi commune de toutes les formations protestantes : divisions constantes, désagrégation, incertitudes doctrinales, tout cela joint à de sincères et nobles efforts vers la sainteté conçue à la façon du fondateur.

Les *Methodist bodies*, c'est-à-dire les *Groupes méthodistes* actuels sont les suivants : Eglise épiscopale méthodiste africaine, — Eglise épiscopale méthodiste africaine de Zion, — Eglise épiscopale méthodiste de couleur (pour les nègres), — Eglise méthodiste congrégationniste (sans épiscopat), — Eglise méthodiste libre de l'Amérique du Nord, — Eglise épiscopale méthodiste, — Eglise épiscopale méthodiste du Sud, — Eglise méthodiste protestante (sans évêques), — Eglise méthodiste primitive, — Eglise épiscopale de l'union méthodiste réformée, — Union apostolique de l'Eglise méthodiste réformée de Zion, — Eglise de l'Union épiscopale méthodiste américaine, — Eglise méthodiste wesleyenne.

Toutes ces Eglises se trouvent principalement en Angleterre, aux Etats-Unis, et dans les colonies anglaises. Nous ne citerons que les Groupes les plus importants.

1° *L'Eglise épiscopale méthodiste.* C'est la forme qui semble la plus proche des idées de Wesley. Elle fut organisée en Amérique vers 1785, six ans avant la mort du fondateur. Elle professe l'arminianisme en théologie. Elle admet les Trente-neuf articles de l'Eglise anglicane. Mais elle s'inspire surtout des innombrables sermons de Wesley, de ses « Notes sur le Nouveau Testament ». Dans ces Notes, Wesley insistait sur la foi en la Trinité, la chute de l'homme, son besoin de repentance, le libre-arbitre, la nouvelle naissance et l'effort vers la sanctification, les sanctions futures : récompenses et châtiments de la vie d'outre-tombe, la parfaite suffisance de la Bible pour le salut. On ne reconnaît que deux sacrements : Baptême et Cène. Le baptême par aspersion est préféré, bien qu'on puisse le donner également par infusion ou immersion. L'organisation ecclésiastique comporte : 1° les églises régionales, gouvernées par des surintendants ou des évêques, et 2° un système d'assemblées générales. Les effectifs de cette Eglise sont mal connus. Elle comptait en 1925, aux seuls Etats-Unis, environ 26.500 églises, près de 19.000 pasteurs, et quatre millions et demi de fidèles. Elle avait des filiales dans onze pays d'Europe, surtout en Angleterre et Allemagne, et dans de nombreuses colonies, de même que des stations de missionnaires en Chine, au Japon, en Corée, au Mexique, en Afrique.

2° *L'Eglise épiscopale méthodiste du Sud.* — Cette branche dissidente fut formée par des possesseurs d'esclaves, à l'époque où cette question opposait le Nord et le Sud, aux Etats-Unis. Elle fut créée en 1845 par James O. Andrew, à Louisville (Kentucky). Elle est d'accord avec les autres Groupes méthodistes pour la doctrine, mais elle insiste spécialement « sur l'universalité de la rédemption, le témoignage de l'Esprit et la possibilité de la sainteté dans le cœur et dans la vie. » Elle admet l'épiscopat, comme la précédente. Elle a aussi des missions florissantes en Chine, au Japon, Corée, Brésil, Mexique, Cuba, Afrique. Ses effectifs sont environ moitié moindres que ceux de l'Eglise précédente.

3° *L'Eglise méthodiste protestante.* — C'est une déviation des deux précédentes, en ce sens qu'elle rejette l'épiscopat. Elle fut organisée en 1830, à Baltimore, et se donna pour but de faire valoir « le droit du laïcat à une représentation égale à

a plus de valeur que le *don de la grâce* qui est l'essence de la justification ! On dirait que Dieu s'est engagé à nous faire *sentir* notre justification Si nous ne la sentons pas : changement relatif en nous ; si nous la sentons : changement réel ! Il s'ensuivrait que la grâce *non sentie* est une apparence, tandis que la grâce *sentie* est seule une vraie grâce. Sur quelle base scripturaire Wesley affirme-t-il cela ?

celle des ministres dans les corps législatifs de l'Eglise. »

Pour la doctrine, elle est d'accord avec les deux précédentes. Mais elle n'admet pas d'officiers ou supérieurs de groupes paroissiaux à vie. Elle a aussi une activité missionnaire, aux Indes, au Japon, en Chine. Elle ne comptait en 1925 aux Etats-Unis que 2.275 églises, 1.082 ministres et 190.000 communiants.

Au total, il peut y avoir une trentaine de millions de méthodistes des diverses dénominations et que plusieurs réunions œcuméniques ont tenté de regrouper en une seule Eglise universelle. De toute façon, les « Corps méthodistes » rejetant l'épiscopat sont une minorité. Le méthodisme est une dérivation de l'anglicanisme. Il a d'autre part donné naissance à l'*Armée du Salut*.

Q. — Pratiquement, pour la vie intérieure et pour l'action surnaturelle, à quoi servent les discussions interminables et ardentes sur la grâce actuelle et la prédestination ? Les auteurs monopolisent (chacun pour soi) la Vérité. On tâche d'accaparer S. Thomas. Après d'homériques débats, l'Eglise, elle, a renvoyé les adversaires dos à dos. Alors, *ad quid* ?

Ne suffit il pas, dans la pratique, de s'en tenir à ceci : faire tout ce qui dépend de soi (comme un moliniste), implorer le secours de Dieu et lui rapporter tout bien (comme un thomiste) ? Et quant à la prédestination, pourquoi ne pas s'en tenir au « *Deus vult omnes salvos fieri* » ? Est-ce que ces débats sur la prédestination n'ont pas quelque chose de terrifiant ? Dieu prédestine certains... Et les autres ???

R. — Avant de répondre directement à cette question, il sera utile, pensons-nous, de montrer à notre consultant à quelles exagérations l'entraîne son amour de la simplification et du pratique.

En premier lieu, il résume la doctrine pratique du molinisme en ces termes : « faire tout ce qui dépend de soi. » Comme si les thomistes n'enseignaient pas exactement la même nécessité du même effort ! Bien que pour eux la prédestination à la gloire soit antérieure à la prévision des mérites, ils n'en tiennent pas moins fermement — ainsi que l'enseigne le concile de Trente — que, dans l'ordre de l'exécution, Dieu donne la gloire comme récompense des mérites. Il faut donc mériter, et partant faire effort, pour être couronné — Quant aux molinistes, pense t-on qu'ils n'admettent pas, eux aussi, qu'il soit nécessaire d'implorer le secours de Dieu et de lui rapporter tout bien ? Voudrait on en faire des pélagiens ou des semi pélagiens ? Faire tout ce qui dépend de soi et implorer la grâce indispensable de Dieu, ce sont là deux points de la doctrine de l'Eglise, et que tout système catholique, quelles que soient les opinions qu'il professe, doit fermement tenir. — La différence du thomisme et du molinisme en matière de prédestination porte sur des points tout autres ; et nous nous contentons de renvoyer notre correspondant à l'article *Prédestination* du *Dict. de théol. catholique*, t. XII, col. 2964 et suiv.

En second lieu, notre correspondant voudrait qu'on expliquât la prédestination par le *Deus vult omnes salvos fieri*. En d'autres termes, s'il veut être logique, il doit placer tout le monde au paradis. Il y a dans l'Eglise un DOGME de la prédestination, très distinct (quoique non indépendant) du dogme de la volonté salvifique universelle. Que notre correspondant veuille bien consulter un manuel de théologie, et il constatera en quelle confusion il est tombé. C'est un problème que celui de la volonté salvifique universelle antécédente ; celui de la volonté salvifique quant aux prédestinés et aux réprouvés en est un autre. Hélas ! quoiqu'on puisse et qu'on doive même le regretter, le fait de la réprobation d'un certain nombre d'hommes est certain, bien qu'il soit impossible de désigner individuellement les réprouvés. On voit par là que la volonté salvifique universelle ne suffit pas à expliquer la prédestination d'un certain nombre, à l'exclusion de ceux sur qui tombe la réprobation.

En troisième lieu, notre correspondant trouve que « les débats sur la prédestination ont quelque chose de terrifiant ; Dieu prédestine certains... Et les autres ??? » Les autres sont réprouvés ; mais la foi catholique nous enseigne qu'ils ne le sont pas par le fait de Dieu : « *Deus perituros præscivit*, dit explicitement le concile de Kierzy, *sed non ut perirent prædestinavit ; pœnam autem illis, quia justus est, prædestinavit æternam.* » (Denz.-Bannw., n. 316). Ce qui est terrifiant, c'est que des hommes, choisissant librement le mal par leur propre volonté, obligent Dieu à les punir éternellement.

Ces exagérations relevées, il nous reste à répondre directement à la question posée : *A quoi servent les discussions sur la grâce actuelle et sur la prédestination ?*

Remarquons que ces discussions ne sortent pas du cercle relativement très restreint des théologiens et des penseurs religieux. Sans doute, elles seraient non seulement inutiles, mais souvent dangereuses, si on les transportait dans la chaire où se distribue aux simples fidèles l'enseignement chrétien : elles supposent en effet des dispositions d'esprit auxquelles les fidèles ordinaires ne sont pas préparés. Mais, pour les prêtres et pour les fidèles éclairés, ces discussions sont loin d'être inutiles.

Tout d'abord, là où elles aboutissent à des résultats précis (par exemple : Dieu rendra à chacun selon ses œuvres ; de toute éternité existe notre prédestination ou notre réprobation, lesquelles tiennent compte de nos mérites ou de nos démérites ; notre prédestination totale est entièrement gratuite de la part de Dieu, et c'est à sa grâce que nous la devons ; à moins d'une révélation spéciale de Dieu, notre prédestination nous demeure incertaine), là, disons-nous, elles fournissent à la piété chrétienne un stimulant certain : désir du bien en vue du salut ; humble demande de la

grâce divine sans laquelle rien n'est possible ; défiance de soi-même et mise en garde contre les chutes possibles dans l'avenir ; sentiment profond de la justice et de la miséricorde divines, etc. Ce n'est pas sur ces points que l'Eglise a renvoyé « dos à dos » les théologiens ; le domaine demeuré libre n'affecte que des points relativement secondaires.

Mais même les discussions qui portent sur ces points secondaires ne sont pas totalement inutiles, pourvu qu'elles demeurent dans les limites qu'exige la charité à l'égard de l'adversaire. Elles conduisent, en effet, les esprits ouverts aux choses religieuses à une meilleure intelligence des attributs divins et de l'attitude qu'ils nous imposent. Est-ce donc inutile de chercher à approfondir les mystères de la vie divine, de l'Incarnation, de la Rédemption, de la vie future ? Toute étude religieuse a son utilité, pourvu que, docile aux enseignements du magistère, elle sache se plier aux nuances et distinguer les certitudes des opinions.

C'est peut être faute d'avoir su observer ces nuances et respecter le domaine des certitudes, que notre correspondant s'est lancé dans une philippique qu'après nos explications, nous en sommes certains, il sera le premier à regretter.

Q. — M. Lahitton, dans son livre *Sanctum sacrificium,* dit que « la messe reproduit la Cène, non la Croix. » Est-ce bien exact ? — « Le sacrifice de la Croix demeure seul et unique à jamais *una oblatione* » Est-ce bien le sens de *una oblatione consummavit sanctificatos ?* — Je trouve très bien son 5e entretien : *Réalité de l'immolation du Christ à la messe.* Que vous en semble ?

R. — Ad I. « La messe reproduit la Cène, non la Croix, » (*Op. cit.*, p. 67, dans le sommaire). M. Lahitton explique sa pensée dans la seconde partie de ce 2e entretien : ce qu'il veut dire, c'est que la messe, tout en renouvelant le sacrifice de la Croix, en demeure distincte *specie et numero*. C'est la thèse de Billot. Si vous êtes abonné à l'*Ami* depuis quelque temps, vous trouverez *in extenso* et traduite en français toute cette thèse, dont le sens est reproduit par M. Lahitton. Voir *Ami* 1926, p. 470-473.

Est-ce là doctrine certaine ou simple opinion ? Ici encore nous vous renvoyons à un article antérieur : 1927, p. 529. Vous y verrez que la doctrine catholique s'accommode de formules sensiblement divergentes. Mais la lecture de nos articles vous suggérera sans doute que nous sommes d'accord avec M. Lahitton ; et vous ne vous tromperez pas.

Quant à l'expression : *la messe ne reproduit pas la Croix*, il faut de toute évidence l'entendre en ce sens que le sacrifice de la messe n'est pas, *en tous points,* identique à celui de la Croix. Une identité parfaite des deux sacrifices contredirait l'enseignement du concile de Trente, qui admet une différence au moins dans la manière de les offrir. Voir encore *Ami* 1927, p. 529. Et M. Lahitton s'est expliqué si clairement sur ce sujet, en mettant en relief les éléments d'identité qui unissent les deux sacrifices, qu'il est inutile d'insister. Cf. *Sanctum sacrificium,* p. 79-89.

Ad II Votre deuxième citation de M. Lahitton est bien faite pour donner le change sur la pensée de cet auteur. Vous écrivez : « Le sacrifice de la Croix demeure seul et unique à jamais *una oblatione* » ; et M. Lahitton a écrit (p. 73) : « demeure seul et unique à jamais : *una oblatione* » Cf. Heb., x, 14. La ponctuation employée par le professeur de Poyanne montre que l'unique oblation du Calvaire (vous ne pouvez la révoquer en doute) a suffi et suffit encore et suffira toujours pour rendre parfaits ceux qui sont sanctifiés. *Una oblatione :* le sacrifice du Christ est nécessairement unique, parce qu'il répugne à sa perfection d'être renouvelé et que d'ailleurs la mort de la victime unique ne peut arriver qu'une fois. Le sens est clair et sans discussion possible.

Ad III. Nous aussi. Alors nous voilà bien d'accord.

Q. — Je lis dans le livre du P. Bouchage, C. SS. R., *Pratique des vertus...*, t. III, p. 242 :

« De même, qu'on examine si l'on n'a pas laissé vivre dans son cœur la malice de l'envie qui s'attriste du bien d'autrui et se réjouit de son mal. Ce vice est directement opposé au Saint-Esprit. Aussi engendre-t-il le péché d'envie qui est un péché contre le Saint-Esprit et au sujet duquel S. Matthieu a écrit : « *Est-ce que votre œil est mauvais parce que je suis bon ?* » (xx, 15). Aussi ce péché n'est remis ni en ce monde, ni en l'autre. »

J'avoue ne pas comprendre ce que dit le bon Père. Depuis quand le péché d'envie est-il autre chose qu'un péché capital, et surtout le péché contre le Saint-Esprit ?

J'avais toujours cru que le péché contre le Saint-Esprit était celui que commettaient les Pharisiens, en attribuant au démon les œuvres accomplies par Jésus. Et c'est aussi ce que je viens de voir dans la *Vie de N.-S. J.-C.* de Mgr Le Camus (t. II, p. 45 sq.). La *Théologie* de Tanquerey donne l'envie comme péché capital et non comme péché contre le Saint-Esprit. Que pense l'*Ami* de l'assertion du P. Bouchage ?

R. — L'*Ami* pense que vous faites une confusion. Le P. Bouchage parle de l'envie comme d'UN péché contre le Saint-Esprit ; vous parlez DU péché contre le Saint-Esprit. Ce n'est pas la même chose.

Procédons par ordre : il y a, en effet, plusieurs interprétations reçues de Matth., XII, 31.

1. — La première, celle à laquelle vous vous arrêtez, est l'interprétation qui correspond au sens *littéral* :

« Pour déterminer le sens précis de cette expression, il faut recourir au contexte Jésus venait de guérir un démoniaque qui était à la fois aveugle et muet et, en le délivrant, il lui avait rendu la vue et la parole. Ce miracle éclatant avait jeté dans la stupeur les assistants qui se demandaient si le thaumaturge n'était pas le Fils de Dieu ou le Messie attendu. En entendant ces paroles de la foule, les pharisiens y répliquaient en disant : « Celui-ci ne chasse les démons que par la puissance de Béelzébub, le prince des démons. » Jésus, connaissant la malice de leurs pensées, les réfuta directement en montrant que, s'il chassait les démons par la puissance de Béelzébub,

Satan serait lui-même son propre adversaire et détruirait son propre royaume. L'expulsion des démons, qu'elle soit faite par Jésus ou par les exorcistes juifs, ne peut donc pas être l'œuvre de leur prince. C'est l'œuvre de Dieu et elle s'accomplit par son esprit. Si donc Jésus chasse les démons par l'esprit et la puissance de Dieu, il fonde et établit sur terre le royaume de Dieu, opposé à l'empire du démon sur les âmes, et il remplit ainsi une fonction de sa mission messianique, celle d'anéantir la domination des esprits de ténèbres parmi les hommes. Le démon est lié par lui et sa maison est dévastée. Les hommes, par conséquent, s'ils ne veulent pas perdre le fruit de sa mission terrestre, doivent s'unir au Christ et se proclamer manifestement pour lui ou contre lui.

Parvenu à ce point de son argumentation, Jésus en tire cette conclusion : « C'est pourquoi je vous le dis : Tout péché et tout blasphème sera remis aux hommes, *mais le blasphème du Saint-Esprit ne sera pas remis.* » Il y a donc, à côté des péchés et des blasphèmes des hommes qui seront pardonnés, un blasphème contre le Saint-Esprit qui ne le sera pas (Matth., XII, 22-32 ; Marc, III, 22-30 ; Luc. XII, 10).

Qu'est-ce que le blasphème irrémissible contre le Saint-Esprit? La comparaison avec un autre blasphème, celui qui est fait contre le Fils de l'homme, nous le fera comprendre. D'abord, comme tout blasphème, c'est une parole injurieuse pour celui contre qui elle est prononcée. Le texte de S. Matthieu, XII, 32, et de S. Luc, XII, 10, est explicite : « Et si quelqu'un dit une parole contre le Fils de l'homme, il sera pardonné ; mais celui qui aura parlé contre le Saint-Esprit ne sera pardonné ni dans ce monde ni dans l'autre. » Par ailleurs, le blasphème contre le Saint-Esprit diffère du blasphème contre le Fils de l'homme. Or, le Fils de l'homme, c'est Jésus lui-même considéré dans sa nature humaine et l'humilité de son apparence sensible. L'expression araméenne *bar enâs* ne signifie pas « fils d'un homme », mais « homme » et désigne un membre de l'humanité... Blasphémer contre le Fils de l'homme, c'était donc prononcer des paroles injurieuses contre Jésus en tant qu'homme, par exemple, le traiter, parce qu'il mangeait et buvait comme tous les hommes, parce qu'il s'asseyait à la table des publicains, de vorace, de buveur, d'ami des publicains et des pécheurs (Matth., XI, 19). Blasphémer contre le Saint-Esprit, c'était dire une injure, soit, comme l'ont entendu la plupart des Pères et des commentateurs catholiques, contre la troisième personne de la Sainte Trinité (et de là est venue la dénomination ordinaire de blasphème contre le Saint-Esprit), soit plutôt contre la puissance, sinon même, indirectement du moins, contre la nature divine dont Jésus était investi. En effet, le Sauveur lui-même établit ici une opposition entre l'humain et le divin qui sont en lui. Blasphémer le Fils de l'homme, c'est injurier seulement son humanité ; mais blasphémer l'esprit de Dieu qui se manifeste en lui, c'est un péché plus grave, un péché irrémissible. Or, ce blasphème contre l'esprit de Dieu, les pharisiens l'avaient proféré en déclarant que l'esprit par lequel Jésus chassait les démons était l'esprit mauvais, Béelzébub. Dans la pensée de Notre-Seigneur, blasphémer contre le Saint-Esprit, c'est attribuer à l'action et à la puissance du démon un miracle éclatant, tel que l'expulsion des démons eux-mêmes, qui ne peut être que l'œuvre de Dieu [1]... »

2. — Cette interprétation littérale est la seule qu'aient retenue les exégètes modernes et vous faites bien de vous y tenir. Mais elle n'est pas la seule qu'aient proposée les auteurs catholiques. Dans la IIa-IIæ, q. XIV, S. Thomas a consacré quatre articles au blasphème contre le Saint-Esprit.

L'art. 1 est consacré à préciser la nature de ce blasphème. Après avoir proposé en premier lieu l'explication littérale rappelée ci-dessus, il emprunte à S. Augustin [1] une deuxième explication. L'évêque d'Hippone estimait la question du blasphème contre le Saint-Esprit l'une des plus difficiles parmi les questions scripturaires, et il entendait par ce blasphème irrémissible l'*impénitence finale* de l'homme mourant en état de péché mortel.

« S. Augustin, écrit S. Thomas, dit que le blasphème ou le péché contre le Saint-Esprit, c'est l'impénitence finale, quand l'homme persévère dans le péché mortel jusqu'à la mort. Ce blasphème ne se produit pas seulement de bouche, mais il est encore exprimé par la parole intérieure du cœur ou par l'action, non une fois, mais une infinité de fois. Une telle parole (intérieure ou en action), constitue le blasphème contre l'Esprit-Saint, parce qu'elle est contre la rémission des péchés que produit dans l'âme l'Esprit-Saint, amour du Père et du Fils. Le Seigneur ne dit pas aux Juifs qu'ils pèchent contre le Saint-Esprit, parce qu'ils n'étaient pas encore dans l'impénitence finale, mais il les avertit de prendre garde qu'en parlant ainsi ils n'arrivent à pécher contre le Saint-Esprit... » *(Art. cité)*

Mais ce n'est pas tout. S. Thomas rapporte une troisième acception du blasphème contre le Saint-Esprit :

« D'autres disent que l'on pèche ou que l'on blasphème contre l'Esprit-Saint, quand on pèche contre un bien qui se rapporte par appropriation à l'Esprit-Saint. Ainsi on approprie à l'Esprit-Saint la bonté, comme on rapporte au Père la puissance et au Fils la sagesse. Par conséquent, concluent ces auteurs, on pèche contre le Père, quand on tombe par faiblesse ; on pèche contre le Fils, quand c'est par ignorance ; mais on pèche contre le Saint-Esprit, quand on offense Dieu par malice, c'est-à-dire en choisissant le mal pour lui-même. Or, on peut agir par malice de deux façons : *premièrement,* en suivant l'inclination d'une habitude vicieuse, mais cette sorte de péché par malice n'est pas encore le péché contre le Saint-Esprit ; *secondement,* en rejetant et en écartant avec mépris ce qui peut empêcher qu'on ne choisisse le mal, comme quand on chasse l'espérance par un acte de désespoir, quand on dissipe la crainte salutaire par un acte de présomption... Or, tout ce qui nous empêche de choisir le péché est un effet de l'Esprit-Saint en nous : donc, pécher de la sorte par malice, c'est pécher contre le Saint-Esprit. » *(Ibid.)*.

3. — Est-il besoin de faire remarquer que ces deux dernières interprétations sont, par rapport au texte de l'évangile, purement accommodatices? C'est cependant en fonction de ces interprétations surajoutées (surtout de la troisième) que

[1] E. Mangenot, *Dict. de Th. cath.*, art. *Blasphème contre le Saint-Esprit,* t. II, col. 910-911.

[1] Références : *Serm.*, LXXI, n. 8. 20 *(P. L.*, t. 38. col. 449. 455) ; *Epist.*, CLXXXV, *ad Bonifacium,* n. 49 *(P. L.*, t. 33, col. 814) ; *Epist. ad Rom. inchoata expositio,* n. 14 *(P. L.*, t. 35, col. 2097) ; *Enchiridion,* c. 82 *(P. L.* t. 40, col. 272). — On retrouve cette explication chez S. Fulgence

l'Angélique Docteur enseigne, dans l'art. 2, qu'il est convenable de distinguer *six espèces de péchés contre le Saint-Esprit*. Après avoir relevé dans différents textes de S. Augustin ces six sortes de péchés, il entreprend de justifier ces catégories diverses.

« On distingue avec raison les six espèces de péché que nous avons énumérées. On les distingue d'après l'éloignement ou le mépris des choses qui peuvent empêcher l'homme de choisir le péché. En effet, ces choses se considèrent soit par rapport au jugement de Dieu, soit par rapport à ses dons, soit par rapport au péché lui même.

L'homme est éloigné du péché par la considération du jugement de Dieu, qui unit la justice à la miséricorde, et par l'espérance, qui est le fruit de la contemplation de la miséricorde, laquelle remet les péchés et récompense les vertus. Or, cette espérance est détruite par le *désespoir*. — L'homme est encore détourné du péché par la crainte qui naît de la considération de la justice divine ; et cette crainte est détruite par la *présomption*, quand on présume, par exemple, qu'on peut obtenir la gloire sans mérites, ou le pardon sans repentir.

Les dons de Dieu qui nous retirent du péché sont au nombre de deux : l'un est la connaissance de la vérité, qui a pour contraire *l'attaque de la vérité connue ;* par exemple quand on rejette la vérité de foi connue, afin de pouvoir pécher plus librement ; l'autre est le secours de la grâce intérieure, qui a pour contraire l'*envie qu'on porte à la grâce* donnée aux autres ; par exemple quand on jalouse non seulement la personne de son frère, mais encore le progrès que la grâce de Dieu développe en lui.

Relativement au péché, il y a aussi deux choses qui peuvent engager l'homme à en sortir. Tout d'abord, en considérant le dérèglement et le désordre de son péché, l'homme peut être porté à s'en repentir ; mais cette considération salutaire a pour la contrarier l'*impénitence ;* non pas celle qui consiste à rester dans le péché jusqu'à la mort..., mais cette disposition du cœur qui implique la résolution de ne pas se repentir. Ensuite, en considérant la vanité et la faiblesse du bien qui résulte du péché, l'homme empêche ordinairement sa volonté de s'affermir dans ce péché : mais une telle considération est détruite par l'*obstination*, grâce à laquelle le pécheur s'affermit dans la résolution de s'attacher au mal... » *(Art. 2)*.

On le voit par cet exposé : l'envie qui s'attriste du bien (surtout du bien spirituel) d'autrui et qui se réjouit de son mal, est UN *des six péchés* contre le Saint-Esprit énumérés par S. Thomas.

Mais il s'agit ici d'une interprétation et d'une nomenclature n'ayant avec le texte de Matth. XII, 31, qu'un rapport très éloigné. Ces péchés contre le Saint-Esprit ne peuvent être appelés tels que dans un sens fort impropre et analogique. Pour dire franchement notre avis, nous regrettons qu'on emploie l'expression « péché contre le Saint-Esprit » pour désigner le *désespoir*, la *présomption*, la *résistance à la vérité connue*, l'*envie des grâces accordées à autrui*, l'*impénitence* et l'*obstination*. Ou bien alors, avec S. Thomas, il faudrait entrer dans de nouvelles explications, longues et d'ailleurs confuses, pour montrer en quel sens ces péchés peuvent être dits irrémissibles *(Sum. theol. loc. cit.*, a. 3). Le mieux ne serait-il pas de revenir au sens littéral de l'Evangile ? Et pourtant nous avons encore des catéchismes diocésains qui énumèrent les « six » péchés contre le Saint Esprit [1].

Q. — Voici ce que m'écrit un médecin spécialiste : « Nous avons été très intéressés par des grottes habitées par nos ancêtres préhistoriques, il y a des milliers et des milliers d'années, et où l'on retrouve soit des gravures dans le roc, exécutées avec du silex, soit même des peintures. *Tout cela est bien troublant, je trouve*. On s'aperçoit combien *le christianisme est chose récente ; et cela amène à douter, pour moi au moins*. Comment, en effet, expliquer la venue si tardive du Christ sur la terre ? Pourquoi les hommes ont ils été privés si longtemps de la véritable religion ? On ne peut pas même invoquer leur insuffisance de culture, puisque des civilisations aujourd'hui disparues ont été très poussées. Je crois que je ne comprendrai jamais tout cela. »

Que répondre à cette difficulté ?

R. — 1. Tout d'abord, remarquons avec S. Thomas que pour juger de l'époque à laquelle il convenait que l'Incarnation eût lieu et que fût instituée la religion chrétienne, il faudrait connaître toute la succession et l'ordre des temps. Or, Dieu seul peut le faire et, faute de cette connaissance, nous ne pouvons que donner des raisons approximatives, raisons de convenance, évidemment.

2. Ces raisons de convenance ont été exposées par S. Thomas, IIIa, q. 1, a. 5. Trois raisons :

a) La *dignité du Verbe incarné*, demandant, pour que l'Homme Dieu fût reçu dans le monde avec révérence, que l'Incarnation n'eût lieu qu'un temps assez long après la création de l'homme. La venue du Verbe incarné devait être comme le point culminant de l'histoire de l'humanité.

b) L'utilité des hommes, auxquels l'Incarnation apportait le remède du péché : il fallait que l'homme, convaincu par de longs siècles de faiblesses et d'erreur de son impuissance personnelle, fût pour ainsi dire amené par la force des choses à s'humilier et à reconnaître la nécessité de l'intervention divine.

c) La vocation du peuple juif, ce peuple devant dans les desseins de Dieu être dispersé à travers les nations païennes pour y apporter et y maintenir la connaissance de l'espérance du

[1] Par exemple, celui de Strasbourg, p. 111 :

« *Les péchés contre le Saint-Esprit*. — Certains péchés sont opposés à l'action du Saint-Esprit et rendent très difficile la conversion de ceux qui les commettent. On les appelle encore péchés contre le Saint-Esprit.

« S. Etienne disait aux Juifs : *Têtes dures, vous résistez toujours au Saint Esprit* (Act., VII, 51). Ces péchés sont :

« 1. La *confiance téméraire* en la miséricorde de Dieu (les contemporains de Noé).

« 2. Le *désespoir* de la miséricorde de Dieu (Judas).

« 3. La *résistance* obstinée à la vérité connue de la religion chrétienne (les Pharisiens).

« 4. L'*envie* des grâces de Dieu accordées au prochain (Caïn).

« 5. L'*obstination* dans le péché (les habitants de Jérusalem).

« 6. L'*impénitence* finale (Pharaon). »

messie futur. Il fallait donc des siècles pour permettre aux Juifs de remplir leur mission.

3. De toute évidence, ces raisons de pure convenance ne donnent pas la solution dernière de la difficulté. Cette solution, nous pensons qu'on peut l'indiquer d'un mot : même pour les hommes avant Jésus-Christ il y avait la possibilité du salut par la foi aux mérites du Sauveur futur. La faiblesse de l'objection réside donc en cette affirmation : « les hommes ont été trop longtemps privés de la véritable religion. » La « véritable religion » est, *actuellement,* le christianisme. Mais, de même qu'avant le christianisme la religion mosaïque fut, pour le peuple élu de Dieu, la véritable religion ; de même encore, en dehors du judaïsme et avant lui, la religion primitive dont tous les hommes ont pu garder tout au moins des vestiges suffisants, fut la véritable religion capable de les conduire au salut.

Voilà, à notre avis, comment il est possible de résoudre le problème qui angoisse votre médecin.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie, publié sous la direction du Rme dom Fernand CABROL, abbé de Farnborough, et de dom Henri LECLERCQ : — Fascicules CXXVI-CXXVII, *Monnaie-Monza ;* CXXVIII-CXXIX, *Mora vocis-Mozarabe (liturgie) ;* CXXX-CXXXI, *Mozarabe (liturgie)-Nativité ;* CXXXII-CXXXIII, *Nativité-Noé.* — Paris, Letouzey et Ané.

Le fascicule double CXXVI-CXXVII clôt la 2e partie du t. XI. On y trouve plusieurs biographies, quelques-unes importantes : *Monod* (Gabriel), *Montaiglon* (A. de), *Montault* (Barbier de), *Montfaucon* (Bernard de). Un trait commun caractérise ces notices, en dehors naturellement de l'érudition, qui est celle qu'on peut attendre d'un homme tel que dom Leclercq, et ce trait est la prolixité. Les détails oiseux, du moins pour un Dictionnaire, surabondent et en deviennent parfois fastidieux. Il semble que l'auteur écrit pour les gens qui ont du temps à perdre (mais en reste-t-il encore à notre époque ?) et non pour ceux qui ont besoin d'un renseignement et tiennent à le trouver rapidement. Or ce sont surtout ces derniers qui utilisent un Dictionnaire. L'étude sur Gabriel Monod est déjà surchargée de détails sans intérêt pour l'archéologie ; mais que dire de celle sur Dom de Montfaucon, où l'on donne en long et en large des textes qu'il eût été bien suffisant de résumer en quelques lignes ? Ces procédés ne sont plus de notre temps et exaspèrent le lecteur ; car il ne faut pas oublier qu'il est le plus souvent en même temps le payeur, et il voit que le *Dictionnaire* s'allonge démesurément.

La plus courte de ces notices est aussi la plus sarcastique : Xavier Barbier, qui signait *de Montault,* y est fort malmené.

Les notices de géographie archéologique les plus importantes concernent le *Mont-Athos,* le *Mont-Auxois,* le *Mont-Cassin,* le *Mont des Oliviers, Monteverde* et ses catacombes juives, *Montmartre, Montpellier* et *Monza.*

Au sujet du *Mont-Auxois* sont résumées les discussions et querelles à propos d'Alésia, et sont discutés les textes concernant l'histoire et le culte de sainte Reine. L'auteur n'a pas manqué de goguenarder (par ex. col. 2436) sur la légende et l'histoire du pèlerinage de cette jeune martyre.

Sur le *Mont des Oliviers,* il donne en détail le récit des fouilles et leurs résultats. Il cite de longues pages des PP. Vincent et Abel.

Dans l'article sur *Montmartre,* on reconnaît sans plaisir la marche ondulatoire si fréquente dans les développements de dom Leclercq, sans doute par sympathie pour les théories à la mode dans la physique moderne. Sur l'origine et le sens de ce nom, tant de fois discuté, on se trouve balancé d'une opinion à l'autre sans arriver à découvrir celle qu'adopte l'auteur, ni s'il en adopte une. On a l'impression de se trouver en face d'une suite de coupures d'articles juxtaposées, mais non ordonnées. Encore dans plusieurs cas n'arrive-t-on pas à savoir, et c'est fort désagréable, à qui attribuer telle conjecture rapportée entre guillemets. C'est ainsi que (col. 2674), à la suite d'une citation où *Mons Mercurii* est regardé comme le nom primitif de Montmartre, on trouve en note, au lieu de la référence, un détail sur St-Michel-Montmalchus en Vendée.

Les articles d'archéologie proprement dite sont les suivants : *Monnaie, Monogramme* et *Monumentum.*

Dans l'article sur les martyrs *Montan, Lucius et leurs compagnons,* on donne le texte de la *Passio* dont on admet l'authenticité.

Toutes les dissertations de ce fascicule double sont signées H. Leclercq.

Aux fascicules CXXVIII-CXXIX apparaissent les signatures de deux collaborateurs, R. Moissenet pour *Mora vocis,* et dom F. Cabrol pour *Mozarabe (Liturgie).*

Quatre articles de particulière étendue, en plus de ce dernier : *Mort, Mosaïque, Moutier de Tarentaise, Moyenmoutier.*

Dans le premier, il est question de sujets très divers et parfois disparates ; la peine de mort chez les Romains, les Germains et les Francs, la prière pour les morts, la messe des morts dans la liturgie du moyen âge, la fête des morts, la crainte de la mort et le désir de la mort, la mort civile, les rouleaux des morts, les croque-morts, etc. A propos des rouleaux des morts et d'une poésie satirique annexée, cette réflexion caustique singulière (col. 47) : « On se scandaliserait fort si ce n'était alors le Moyen Age où tout devient édifiant. » C'est supposer les lecteurs bien naïfs.

Aux *Mosaïques* est consacrée une énorme monographie de 275 colonnes, beaucoup plus que le contenu d'un gros in-8°. Souhaitons aux souscripteurs d'avoir le temps de la parcourir.

Dans les fascicules CXXX-CXXXI, on relève, comme articles biographiques, *Muenter* (Frédéric), *Muntz* (Eugène), *Muratori* (Louis-Antoine). Le premier de ces personnages n'avait pas de quoi retenir longtemps l'attention. Les deux autres, étudiés plus longuement, n'échappent pas entièrement à la sévérité du critique. A propos de Muntz, dom Leclercq parle de « cette intelligence qu'on croyait accueillante et qui n'était qu'obstinée » (col. 526). Quant à Muratori, il faut, au jugement de dom L., beaucoup en rabattre sur les louanges qu'on lui a accordées : « Quelqu'un a écrit que les *Dissertations* et les *Annales* demeureront des monuments impérissables de l'esprit humain ; et le jour où cette galéjade sera vérifiée, il ne restera plus qu'à effacer du nombre de ces monuments le *De civitate Dei,* le *Discours de la méthode* et l'*Histoire des Variations* » (col. 537).

Quelques brèves remarques s'imposent sur divers autres articles. A *Muguas,* localité inconnue voisine de Cirta, il est traité en réalité de la Passion des saints Jacques, Marien et leurs compagnons, martyrs en Numidie. Et l'on se demande qui pourra bien songer à chercher cette étude au mot *Muguas ?* De toute évi-

dence, on aurait dû la trouver au mot *Jacques*, comme plus haut la *Passio Montani* était étudiée à *Montan*.

Sous le titre *Muratorianum* il est question du fameux *Canon de Muratori ;* encore cette dernière appellation, qui partout est de beaucoup la plus courante, n'apparaît-elle que vers la fin de la dissertation, ce qui n'est point pour faciliter la recherche.

A part les deux derniers du fascicule, sur lesquels nous aurons à revenir, les articles les plus importants sont géographico-archéologiques : *Namur, Nancy, Nanterre, Nantes, Naples, Naplouse* et *Narbonne*.

L'un des trésors archéologiques de Nancy est l'*Evangéliaire de S. Gauzelin*. Une planche en couleurs reproduit sa magnifique reliure. Mais par ailleurs, malgré l'étymologie apparemment celtique de son nom, Nancy ne semble pas avoir été agglomération importante avant les VIIe ou VIIIe siècle. Aussi sa liste épiscopale ne soulève-t-elle pas les mêmes discussions que celles de diverses villes plus anciennes.

Les catalogues épiscopaux de *Nantes* et de *Naples* ne sont pas cependant de ces derniers. Celui de Nantes remonte au milieu du XIe siècle et voit en S. Clair le premier évêque de cette ville, ce qui n'est pas contredit par ailleurs. Dans le travail consacré à Nantes, on trouvera un important paragraphe sur la Passion des martyrs Donatien et Rogatien, deux frères victimes de la persécution de Dioclétien.

Sur S. Janvier, l'article *Naples* se montre fort laconique. Il est muet sur la fameuse relique et la liquéfaction du sang. Par contre, il ne tarit pas de détails sur les monuments napolitains anciens et leur histoire.

La notice sur *Narbonne* est précédée de cette « explication nécessaire » : « Si, à l'exemple d'Emile Littré, je raconte un jour *Comment j'ai fait mon dictionnaire,* je dirai dans quelles conditions fut rédigée la notice sur Narbonne ; dès ce moment, un mot d'explication s'impose. Cédant à une chaleureuse recommandation, j'avais invité un prêtre de Narbonne à écrire cette notice ; il s'y était engagé. Après deux ans et demi de délais, sans cesse renouvelés, l'auteur a cessé de répondre aux lettres et n'a pu donner une seule ligne du travail promis. En mettant un terme à cette mystification, le devoir m'incombait de rédiger en hâte la notice en question afin de ne pas causer de nouveaux retards à la publication du *Dictionnaire*. A cet effet, j'ai dû recourir à des études qu'on trouvera citées ou résumées dans les paragraphes qui vont suivre. »

Cette hâte n'a pas empêché notre fécond auteur de remplir *88 colonnes* en remontant jusqu'aux origines géologiques de la plaine narbonnaise.

Comme le mot *France* ou *Francia* n'a pas figuré à sa place alphabétique, on trouvera ici dix colonnes sur la *Nationalité franque* et l'on se demandera pourquoi, à ce compte, il n'y en a pas sur les nationalités italienne, espagnole, etc.

A cheval sur ce fascicule et le suivant se trouve une importante dissertation sur la *Nativité de Jésus*. Les questions abordées y sont de divers ordres, chronologique, liturgique, historique, archéologique. L'auteur rappelle, après L. Duchesne, qu'il n'existe point de tradition autorisée sur le jour de la naissance du Christ. « La fête de Noël est d'origine tardive, et au moment où elle s'implanta à Rome, personne ne se trouvait en mesure de faire la preuve que le Sauveur était né le 25 décembre. L'affirmation peut surprendre, elle ne doit pas choquer, parce qu'elle est historiquement certaine... La liturgie primitive est toute concentrée autour de la mort et de la résurrection du Sauveur » (col. 908 et 909). Quant à l'année, l'auteur pense que le recensement commença probablement dès l'an 7, qu'il fut conduit avec lenteur, « en sorte que Joseph, accompagné de Marie, ne vint à Bethléem qu'en l'an 7 avant Jésus-Christ, ou en l'an 6 ou même en l'an 5 » (col. 907).

Sur le sanctuaire de la Nativité, Dom L. reprend, après les critiques des PP. Vincent et Abel, l'étude archéologique déjà instaurée à l'article *Bethléem*. Comme d'habitude, on a quelque peine à savoir à quelles conclusions il s'arrête, quelque peine aussi à découvrir l'exacte appartenance des citations importantes qu'il utilise.

Avec les fascicules CXXXII-CXXXIII se clôt la première partie du t. XII.

Parmi les articles les plus importants, énumérons ceux intitulés *Navigation, Nazareth, Nazianze, Nérée et Aquilée, Néron, Nicée, Nicomédie, Nicopolis, Nimbe, Nîmes, Noblesse,* et *Noé* qui termine le tout. On remarquera avec quelque étonnement l'absence de *Nestoriens,* dont on se demande s'ils ont à ce point échappé à l'archéologie et à l'épigraphie.

Il serait dommage de ne pas signaler en outre la charmante notice consacrée à l'érudit Joseph *Naudet*, dont la mort, à 92 ans, parut encore prématurée.

Sauf les deux que nous avons signalés plus haut, tous les articles du tome XII, Ire partie, sont signés de dom Leclercq.

Les quelques remarques qui précèdent sous-entendent, naturellement, que ce nouveau volume possède toutes les qualités des précédents, qualités sur lesquelles nous avons assez souvent insisté pour ne plus avoir à y revenir. Erudition immense, richesse incomparable des notices, intérêt de l'exposition. Les défauts aussi demeurent les mêmes : prolixité, répétitions, manière fluctuante et imprécise de beaucoup de paragraphes, surtout ceux de discussions, ordre insuffisamment net, difficulté énorme de retrouver dans cette immensité enchevêtrée les éléments cherchés, lenteur excessive imposée à la recherche elle-même.

Avant de nous dire comment il a composé son dictionnaire, espérons que dom Leclercq mettra aux mains des souscripteurs l'Index indispensable pour sa facile et complète utilisation.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, commencé sous la direction de Mgr Alfred Baudrillart, continué par M. A. de Meyer et Et. Van Cauwenbergh. — Fascicules XLIII-XLIV, *Benoît-Bermudes ;* Fascicules XLV-XLVI, *Bermudez - Bertrand ;* Fascicules XLVII - XLVIII, *Bertrand-Biscioni*. — Paris, Letouzey et Ané.

Le tome VIII, Ire partie, commence avec les *Benoît :* 187 personnages en tout, de l'importance la plus variable. La série d'études sur les divers pontifes de ce nom sera particulièrement précieuse. De *Benoît Ier* à *Benoît VIII,* elle est due à M. Fr. Baix (à Namur, Belgique) ; pour *Benoît IX,* la notice est due à la collaboration de cet auteur et de M. Louis Jadin, assistant à l'Université de Louvain ; c'est ce dernier qui a donné celles de *Benoît XI, Benoît XII* et *Benoît XIII*. Celle de *Benoît XIV* est du P. de Moreau, S. J., professeur au Collège théologique Saint-Ignace à Louvain.

C'est dom Philibert Schmitz, directeur de la *Revue bénédictine* et bibliothécaire de l'abbaye de Maredsous, qui a rédigé le travail consacré à S. *Benoît de Nursie*.

Dom M. Cappuyns, bénédictin du Mont-César à Louvain, a traité savamment de *Bérenger de Tours*. Nous connaissons fort peu les idées philosophiques et théologiques de celui-ci, mise à part la question de l'Eucharistie. Pour celle-ci sa pensée se résume en ceci : pas de transsubstantiation au sens où nous l'entendons, pas de disparition de la substance du pain et du vin ; pas de présence « *sensualis* », « *materialis* », mais une présence spirituelle, *secundum intellectum, pro oculo cordis, secundum cognitionem, in memoria,* mais cependant *efficax ;* au total, une *similitudo,* un symbole. Bérenger mourut réconcilié avec l'Eglise, le 6 janvier 1088, et fut enterré dans la

cathédrale Saint-Martin de Tours ou, peut-être par suite d'un transfert, dans le cloître de Saint-Côme.

Plus nombreux encore que les *Benoît* sont les *Bernard* : 311 notices. Celle consacrée à S. *Bernard de Clairvaux* est due à dom Joseph-M. Canivez, cistercien à Forges-lez-Chimay (Belgique). Elle donne, sous une forme concise, un tableau très précis de la vie et de l'activité du grand abbé. C'est le P. Fr.-M. Henquinet, dominicain à Sainte-Sabine (Rome), qui s'est chargé de présenter le grand ennemi des inquisiteurs, *Bernard Délicieux*, « célèbre démagogue languedocien, théologien, diplomate, canoniste, nécromancien à ses heures, mystique, orateur populaire fougueux et écouté, plus tard joachimite et porte-voix des « spirituels »... Son procès est resté l'une des causes célèbres de ce XIVe siècle, dont nous avons aujourd'hui tant de peine à comprendre la mentalité. Il ressemble en plus d'un point aux grands procès contemporains de Boniface VIII et des Templiers » (col. 658).

Pour S. *Bernard de Menthon*, c'est son plus récent biographe, M. André Pidoux de La Maduère, juge à Pontarlier, qu'a été confié le soin d'en donner la notice biographique. On se souvient peut-être que cet historien, sur l'avis d'Auguste Molinier, prend en considération la *Vie* du saint écrite par Richard de Val d'Isère, alors que Wattenbach et Mgr Duc la rejettent dans son ensemble. Il s'ensuit, entre autres conséquences, un déplacement chronologique d'une soixantaine d'années pour les dates extrêmes de cette vie.

La série des *Bertrand* s'étend sur 86 numéros, en grande majorité des évêques. Il est à noter que leur patron à tous, S. *Bertrand*, est fort peu connu. Tout ce qu'on sait de lui, c'est que, d'origine allemande, il mourut au cours d'un pèlerinage à Fontaniva, paroisse du diocèse de Vicence (province de Padoue), où il devint par la suite objet d'un culte public approuvé par l'Eglise. Il faut arriver jusqu'au XIe siècle, avec S. *Bertrand de Comminges* (étudié par M. l'abbé Léopold Médan), pour trouver un saint de ce nom à physionomie un peu moins énigmatique.

A l'occasion de cette série onomastique, signalons que divers personnages sont classés d'après l'ordre géographique et non d'après leur nom habituel, ce qui peut créer quelque difficulté dans la recherche. Par exemple *Bertrand de Durfort* est placé d'après son titre d'évêque *de Cavaillon* ; c'est le cas aussi de *Bertrand Imbert*, qui figure comme *Bertrand II de Cavaillon*. De même S. *Bertrand de l'Isle* vient dans l'ordre que lui assigne son évêché *de Comminges*. Il est bon d'être averti de cette particularité, d'autant que le *Dictionnaire* n'a pas toujours, depuis ses débuts, obéi à ces principes.

Un très important article de M. le chanoine A. Molien est consacré au cardinal de *Bérulle*, dont la canonisation doit être comptée au nombre des possibles. Quarante-cinq miracles, remarque M. Molien, ayant été obtenus par son intercession, le P. Bourgoing, en 1648, la demanda au pape Innocent X en même temps que celle de François de Sales. Mais les jansénistes avaient représenté à Rome Bérulle comme leur modèle et leur maître, et Rome a préféré surseoir que de fournir ce prétexte d'obstination à la secte.

M. L. Bréhier a fait profiter de sa compétence hors de pair la biographie du cardinal *Bessarion*, fort chargée d'événements et consacrée à une tâche proprement immense, et celle de *Bibars l'Arbalétrier*.

Avant d'en terminer avec les biographies, regrettons qu'à propos du cardinal *Billiet*, on ait omis de signaler la place qui lui revient comme botaniste. Nous l'avons déjà remarqué à plusieurs reprises : on a trop tendance à laisser de côté tout ce qui n'est pas proprement activité ecclésiastique, même lorsqu'il s'agit de travaux scientifiques remarquables. Y a-t-il intérêt à présenter le clergé avec ces réticences ?

D'importants articles géographiques sont à signaler. D'abord les deux de M. l'abbé M. Perrod, aumônier du lycée de Lons-le-Saunier, sur la ville et le diocèse de *Besançon* ; celui, richement documenté et fort bien au point, de M. Cirillo Korolevsky sur *Beyrouth*, et celui, assez bref, du P. M.-H. Laurent, O. P., sur le diocèse de *Béziers*.

P. Timothée Jock, prêtre melkite catholique. — **Jésuites et Chouéirites**, ou *La fondation des religieuses basiliennes chouéirites de Notre-Dame de l'Annonciation à Zouq-Mikaïl (Liban), 1730-1746.* — In-8 de 840 p., 75 f. — Chez l'auteur, 445, Broad street, Central Falls, R. I. (Etats-Unis).

Il s'agit, dans ce livre, d'un conflit sérieux qui s'est élevé dans le Liban au XVIIIe siècle, lors de la fondation de l'Ordre des religieuses basiliennes chouéirites. Dix pieuses filles d'Alep, qui vivaient en véritables recluses au sein de leurs familles, avaient conçu le projet de se réunir en communauté religieuse. Elles rassemblèrent leurs dots, quêtèrent dans leur entourage, après quoi elles s'adressèrent aux moines basiliens de St-Jean de Chouéir, pour les charger de la construction du futur monastère, moyennant quoi elles s'affiliaient à leur Ordre et se plaçaient sous leur direction. La proposition fut acceptée et les travaux furent aussitôt poussés avec ardeur. Mais des missionnaires jésuites de Syrie, qui étaient les confesseurs de ces aspirantes, avaient d'autres vues : ils voulaient faire de leurs pénitentes le noyau d'une congrégation à peu près complètement latine et calquée sur le modèle de la Visitation fondée par S. François de Sales. Une fois le monastère achevé et la communauté groupée, ils manœuvrèrent donc pour soustraire celle-ci à l'influence des Chouéirites. Ceux-ci, bien entendu, réagirent. Ce fut le point de départ d'une lutte qui se poursuivit pendant seize années, avec des péripéties multiples et assez confuses. Les plus hautes autorités religieuses se mêlèrent à la querelle. Le patriarche des Melkites entra en lutte ouverte, à ce propos, avec le métropolite de Beyrouth, plusieurs délégués apostoliques s'occupèrent de l'affaire sans résultat. Des mémoires justificatifs furent publiés, suivis bientôt après de réfutations détaillées ; des procès furent intentés. La communauté qui donnait lieu à ces démêlés se scinda, trois religieuses tenant pour les Chouéirites. Finalement on pria le Saint-Siège de statuer sur la controverse, qui ne cessait de se compliquer. Benoît XIV le fit en donnant raison aux Basiliens, pour lesquels l'auteur professe une visible sympathie. La paix se rétablit alors et les religieuses dissidentes, au bout de quelques années, rentrèrent au monastère.

L'épisode raconté ici offre, on le voit, un intérêt assez limité et seuls des orientalistes ou des esprits cultivés de Syrie prendront plaisir à lire tout au long les documents dont la reproduction intégrale occupe la majeure partie de ce volumineux ouvrage — nous allions dire : dossier. Celui-ci n'en est pas moins le fruit d'un travail considérable, qui a porté tant sur la recherche des documents que sur leur analyse et leur traduction. C'est de quoi il convient de féliciter l'auteur, qui a su en outre manier la langue française avec une parfaite maîtrise.

Dr C. et P. Bouts. — **La Psychognomie.** *Lecture méthodique et pratique du caractère et des aptitudes, à l'usage des éducateurs et des dirigeants.* — 3e édition. Grand in-8, avec 90 illustrations. 30 fr. français. — Chez l'auteur P. Bouts, Chaussée de Wavre, 1231, Auderghem-Bruxelles.

En 1932, p. 544, nous avons recensé la 1re édition de cet ouvrage. Son succès a été tel qu'elle s'est trouvée rapidement épuisée. Voici maintenant la troisième, dont la présentation matérielle manifeste un sérieux progrès et dont le prix a pu néanmoins être ramené

de 40 à 30 francs. Le texte et les gravures n'ont subi que quelques retouches de peu d'importance. Le volume a gardé son format d'album artistiquement illustré.

Rappelons-en brièvement, à ce propos, les caractéristiques essentielles. Les frères Bouts, l'un professeur, l'autre médecin, se sont proposé avant tout un but pédagogique. Il s'agit pour eux d'aider ceux qui ont la tâche délicate de l'éducation de la jeunesse, en leur fournissant un moyen commode et sûr de connaître les caractères de leurs élèves. Pour y parvenir, ils ont condensé le fruit de leurs études et de leurs nombreuses observations personnelles en ce traité de la *Psychognomie,* qui montre comment, en se basant sur la structure du crâne, l'aspect du visage, le tempérament et l'écriture, on arrive rapidement à des diagnostics d'une précision surprenante. Au premier abord, on ne peut se défendre d'un certain scepticisme ; mais les auteurs font sagement remarquer que les types purs sont rares, qu'il faut procéder avec la plus grande circonspection, à cause de la multiplicité des éléments qui entrent en jeu, enfin que l'on parvient à constater seulement des tendances que l'éducation, la volonté libre et l'influence du milieu peuvent avoir corrigées dans une certaine mesure. A l'appui de leurs théories, ils apportent, outre le témoignage du bon sens populaire, des exemples frappants : Raspoutine, Jules César, Napoléon I^er^, les généraux de la Grande Guerre, des poètes, des savants, des jeunes étudiants défilent tour à tour sous nos yeux et la physionomie de chacun d'eux est l'objet d'un examen attentif dont le résultat concorde en tous points avec ce que l'expérience en avait fait connaître. Ce n'est pas la partie la moins intéressante du livre, où abondent par ailleurs les remarques judicieuses et les vues neuves.

Nous ferons cependant une réserve sur la méthode d'exposé, qui est défectueuse. On a un peu l'impression d'un fatras où les matériaux — d'excellente qualité — sont entassés pêle-mêle. Les principes de psychognomie sont parfois énoncés au milieu d'une théorie sur l'éducation ; tantôt ce sont des redites et tantôt ce sont des éléments nouveaux introduits sans crier gare et insuffisamment expliqués. Au lieu d'une sorte de dédale, on aimerait une initiation allant du plus simple au plus compliqué, avec des données solidement établies et analysées. Nous souhaitons qu'une prochaine édition nous donne la refonte qui permettra enfin aux profanes de pénétrer les secrets de cette science nouvelle, mais appelée peut-être à jouer un grand rôle.

Abbé Charles GRIMAUD. — **Foyers brisés.** — In-12 de 284 p., 10 f. — Paris, Téqui.

Le lecteur qui a parcouru, à mesure qu'ils paraissaient, les ouvrages de M. l'abbé Grimaud, ne saurait oublier le plaisir qu'a suscité en lui leur intérêt captivant, et l'annonce d'un nouveau livre se présente à lui comme pleine de perspectives alléchantes. *Foyers brisés* ne décevra pas cette attente : on y goûtera fort la délicatesse de l'expression en même temps qu'une sûreté de touche qui dénote une expérience consommée ; l'habileté du praticien qui diagnostique exactement le mal et ses causes s'y allie avec la prudence qui suggère les moyens de les prévenir ou de les atténuer ; on y discerne aisément, enfin, l'effort d'une âme sacerdotale qui veut entraîner les autres vers les hauts sommets où elles trouveront lumière et force.

Ce volume forme comme une suite toute naturelle aux précédents, qui traitaient du mariage. Les liens sacrés qui existent entre les époux ne sont pas, en effet, d'une solidité qui leur permette de défier toutes les forces contraires. Plusieurs causes de rupture peuvent entrer en jeu : la mort, d'abord, puis des défauts ou des dangers qui rendent la cohabitation impossible, enfin l'abandon coupable du foyer par l'un des deux conjoints, avec ou non la sanction du divorce civil. Il en résulte, pour le veuf ou l'innocent délaissé, des situations pénibles accompagnées de difficultés et de dangers multiples. Il est bon qu'il connaisse avec certitude la ligne de conduite à suivre et les appuis sur lesquels il peut compter. Parmi ces appuis, il faudra mettre au premier rang l'esprit de foi et de renoncement ; sans doute, les moyens humains ne feront pas entièrement défaut, — et ils sont l'objet d'une étude complète et approfondie, — mais il est à craindre qu'ils soient le plus souvent impuissants en face du débordement des passions ; Dieu seul peut assurer la victoire. On doit savoir gré à M. l'abbé Grimaud de l'avoir mis si clairement en lumière.

L'ANNÉE EN FÊTE POUR NOS ENFANTS (sous la direction de Renée Zeller. Chaque volume d'environ 100 pages, avec illustrations dans le texte et couverture historiée sous cartonnage : 10 f.). — **Ascension,** par Renée ZELLER ; illustrations de J. Le Chevallier. — **Le Christ-Roi,** par Jeanne DANEMARIE ; illustrations de P. Dubreuil. — **Toussaint,** par Eugenia MARKOWA ; illustrations de M. Szwarc. — Paris, Desclée, de Brouwer et C^ie^.

L'initiation liturgique des enfants, tel est le but de la présente collection, dans laquelle dix-neuf volumes sont déjà parus. Cette préoccupation s'est déjà manifestée par bien des ouvrages, mais il y a la manière : et cette manière, ici, est aussi attrayante qu'instructive ; l'enseignement est encadré, disséminé, concrétisé dans une captivante histoire, et sans effort il se grave dans l'esprit du jeune lecteur.

I. — Jean-François, le héros de l'*Ascension,* vient de perdre une petite sœur en bas âge ; naturellement il pense beaucoup à elle, et c'est une excellente occasion pour sa tante de lui parler longuement du ciel, où l'on se retrouvera un jour. Et comme la fête de l'Ascension est proche, on parle de Notre-Seigneur qui est monté à la droite de Dieu ; on se prépare à la célébrer en prenant part aux processions des Rogations et en examinant de plus près la question de l'efficacité de la prière. Le tout, bien entendu, entremêlé de délicieuses parties de plaisir.

II. — Pour mieux célébrer la fête du Christ-Roi, un curé de campagne a groupé des enfants, leur a expliqué le sens de cette solennité et les invite à en représenter devant ses paroissiens, en une sorte de pièce de théâtre, les principaux aspects. C'est ainsi que nous voyons paraître sur la scène, tour à tour, M. et M^me^ de Noaillat recueillant des pétitions, le cardinal-préfet de la S. C. des Rites annonçant l'institution de la fête, des pèlerins ayant assisté à la première messe du Christ-Roi célébrée à St-Pierre de Rome par le Souverain Pontife ; puis, soudain transportés au Mexique, nous assistons avec émotion à l'héroïsme des martyrs mourant pour le Christ-Roi. Tout ce qui concerne cette fête y est, on le voit.

III. — A parler franc, nous avouerons que *Toussaint* nous a paru moins réussi que les deux volumes précédents : la fête elle-même, qui devrait en former l'objet principal, se trouve en effet presque complètement dissimulée par le récit qui lui sert, en principe, d'accessoire, et se trouve comme reléguée à l'arrière-plan, n'apparaissant que de loin en loin et par allusions plutôt qu'au moyen d'explications suivies. Encore est-il question de la Communion des Saints plus que de la Toussaint, au sujet de laquelle, cependant, il eût été possible de rapporter maint détail capable d'intéresser les enfants. On excusera toutefois ce défaut de perspective en considération du caractère édifiant de l'ensemble.

Dom Ildefons HERWEGEN, Abbé de Maria Laach. — **Saint Benoît,** trad. par A. Alibertis et N. de Varey. — In-8 de 252 p., avec 3 illustrations, 12 f. — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie.

L'auteur a voulu faire le portrait psychologique de S. Benoît à l'aide, tout d'abord, du second livre des *Dialogues* de S. Grégoire le Grand qui, sous des récits légendaires « destinés à servir de consolation et d'édification aux fidèles », contiennent cependant un fonds d'histoire authentique ; ensuite de la *Règle*, écrite de la main du Saint lui-même. Sans doute, en tant que source, la *Règle* a ses limites ; avec sa stricte concision, on ne peut tirer d'elle un portrait psychologique de S. Benoît qui révèle les plus fines nuances et les dernières raisons de son âme. Mais, pour le but poursuivi par Dom Herwegen, il suffit que les traits de la personnalité soient ressemblants. Et c'est ainsi que sont reconstitués les traits de l'Ermite, du Maître, de l'Abbé, du Père, du Législateur, de l'Apôtre, du Saint.

Certains de ces traits ont été contestés principalelent par H. Schrörs. Les notes littéraires ajoutées par l'auteur à la seconde édition de son ouvrage permettent de jeter « un coup d'œil dans l'atelier d'où le livre est sorti. » A lire ce livre sans prévention, on ne peut que souscrire aux jugements de savants compétents comme Dom Berlière, Dom Morin et Dom Butler : il a dessiné la vie intellectuelle et la vie intérieure de Benoît *autant que le rendent possible les sources dont nous disposons.*

Mère Saint-Dominique, *Auxiliatrice du Purgatoire, missionnaire en Chine (1842-1927),* par Mary STARKEY GREIG, adapté de l'anglais par Marie René-Bazin. — Un vol. in-8 de 260 p., 12 f. — Paris, Spes. 1935.

Même au point de vue simplement naturel, c'était une âme fort belle que celle d'Eugénie de Maurepas. Sa vocation religieuse et missionnaire fit resplendir d'un magnifique éclat les dons surnaturels dont Dieu la combla. Entrée à 27 ans dans la Société des Auxiliatrices du Purgatoire, elle y reçut une initiation à la vie religieuse suivant la méthode énergique que codifient les *Exercices* et les *Règles* de S. Ignace. Toute son existence se passa en Chine, à Chang-Haï et dans les environs, où son activité prodigieuse, sa hardiesse dans les conceptions et dans l'exécution, son magnétisme personnel opérèrent des merveilles. Le secret en était dans une vie intérieure singulièrement généreuse. Si les origines familiales, l'éducation religieuse et surtout le tempérament personnel tendirent à l'excès les ressorts de cette âme au début, du moins peu à peu, la maturité de l'âge, les purifications, soit volontaires, soit passives, conduisirent Mère Saint-Dominique à l'apaisement d'une union mystique très élevée.

Sur ces états mystiques, nous n'avons dans ce livre que des textes assez rares et un peu imprécis ; les dates y manquent également. La valeur de l'arbre se juge plutôt à celle de ses fruits, et ceux-ci sont nombreux et excellents. En lisant cet ouvrage bien écrit et bien édité, on aura sous les yeux le déroulement d'une existence de vraie missionnaire et de religieuse fidèle à sa vocation jusqu'à atteindre la sainteté.

V. REDLICH, O. S. B. — **Le Dimanche : Ce jour est à toi.** — In-12 de 200 p., 12 f. — Fernand Aubier, Editions Montaigne, 13, quai Conti, Paris 6e.

La méconnaissance du dimanche est très répandue à l'heure actuelle : les uns n'osent ce jour-là interrompre leurs occupations, de peur de négliger une occasion de gain ; d'autres se livrent au repos, mais, ne sachant que faire, s'ennuient ; d'autres enfin s'étourdissent dans le sport et les distractions. Le présent livre est destiné à combattre cette erreur, en rappelant la vraie signification du dimanche : ce jour est d'abord à Dieu, qui veut être servi par le recueillement et la prière, surtout la prière liturgique, inspirée par l'Eglise et lieu de rendez-vous de la grande famille chrétienne ; il est ensuite à l'homme, qui doit y chercher un renouveau de ses forces spirituelles et corporelles. Telles sont les grandes idées qui forment le fond du volume. Les développements, abondants, s'adressent de préférence aux laïcs qu'un exposé trop scolastique risquerait de rebuter. A propos du dimanche, l'auteur ouvre de fréquents aperçus sur la vie spirituelle en général.

Relevons deux expressions défectueuses, dues sans doute à des gaucheries de traduction sur l'original allemand : p. 80 et 82, la *terrible peine* que Dieu reçoit des péchés des hommes ; p. 187 : « les Didaskalias », ce qui désigne sans aucun doute le recueil intitulé la *Didascalie des Apôtres*, datant du IIIe siècle.

Mgr JETTI. — **In Cæna Domini. Il Sacerdozio nel divino pensiero di Gesù.** — In-8 de 290 p., 12 lires. — Librairie M. d'Auria, Naples.

Entre tous les textes évangéliques, le Discours après la Cène est particulièrement riche en enseignements de toutes sortes ; c'est pourquoi il offre un thème inépuisable à de pieuses méditations. On ne sera donc nullement surpris de ce nouvel ouvrage, rédigé en italien, destiné à le commenter. L'auteur s'adresse exclusivement aux prêtres, comme étant les détenteurs du sacerdoce et les ministres du sacrifice eucharistique institués alors par le Christ, et leur fait l'application des paroles dont les Apôtres furent les seuls auditeurs, mais qui, dans la pensée du Maître, dépassaient largement leurs personnes pour viser tous ceux qui seraient un jour les continuateurs de leur mission. A leur intention il dégage la grande leçon de sanctification en laquelle se résument les actes et les enseignements de Jésus ; en de courts chapitres, consacrés chacun à l'exposé d'une idée précise, il en fait ressortir les détails : ainsi, à propos du lavement des pieds, il montre la nécessité et la nature de l'humilité ; plus loin il explique dans toute son ampleur le « commandement nouveau » de la charité fraternelle ; la foi, l'espérance, la prière, l'Eucharistie, le St-Esprit et ses opérations dans l'âme sont successivement étudiés, sans pourtant qu'on puisse parler de traité théologique proprement dit ; il s'agit plutôt de réflexions ou d'exhortations qui rappellent simplement des principes connus et qui ont pour but de les faire traduire dans la pratique par des actes de vertu. On aimerait, dans le style, un peu de cette variété qui accroît considérablement l'agrément de la lecture et incite à la poursuivre jusqu'au bout.

Corpus notitiarum episcopatuum Ecclesiæ orientalis græcæ. Vol. I, Fasc. II : *Les listes conciliaires,* établies par E. GERLAND, revues et complétées par V. LAURENT, A. A. — In-4o de 106 p. — Chez les Assomptionnistes de Chalcédoine, 1936.

L'ouvrage que nous annonçons appartient à une série de travaux (Recherches de Diplomatique, d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques) publiés par l'Institut d'Etudes Byzantines des Augustins de l'Assomption.

Le présent fascicule a pour auteur le savant allemand Ernst Gerland, chargé, en qualité de *Dozent*, d'un cours sur l'Histoire byzantine et l'Histoire des Balkans à l'Université de Francfort-sur-le-Mein, mort en 1934. Le travail, non encore achevé, avait été remis aux Pères Assomptionnistes de Kadiköy (Chalcédoine, Turquie) qui y ont introduit quelques modifications et l'ont édité en français. Disons qu'un premier fascicule d'introduction avait paru, en allemand, sous le titre : *Die Genesis der Notitia episcopatuum.*